



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7
(514) 524-1970**

BULLETIN - AUTOMNE 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. Rapport du président de la SQDA pour l'année 2014
3. L'abattage des animaux de consommation
4. Règlement sur le contrôle des animaux - perspective critique
5. Les calèches dans les villes
6. Les sources de financement

1. Lettre du président de la SQDA

À tous les membres et amis/amies des animaux

Un GRAND MERCI à toutes les personnes qui soutiennent la SQDA et la cause animale. Sans vous, je ne pourrais pas en faire autant pour cette cause qui me tient à cœur et qui me permet de toujours aller plus loin. Votre aide et vos dons permettent à la SQDA de remplir une bonne partie de sa mission qui se résume ainsi : améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal, conserver le patrimoine animal du Québec et améliorer les lois sur les droits des animaux.

Au début de mon bulletin, je vous informe des activités que nous avons accomplies en 2014. Nous avons continué à produire notre bulletin trimestriel qui constitue notre principal atout de sensibilisation et d'information concernant la gestion animalière. Nous avons mis en place aussi notre campagne de déménagement dont l'objectif est toujours le même, celui de sensibiliser et de responsabiliser les propriétaires d'animaux domestiques qui, pour toutes sortes de raison, n'emportent pas avec eux leurs animaux de compagnie lors de déménagement. L'année 2014 a été très productive, car nous avons axé notre campagne de sensibilisation et de responsabilisation sur tout le Québec en y faisant participer nos membres. Enfin, nous avons aidé certains refuges qui contribuent par leurs activités à sauver de l'euthanasie des animaux domestiques en les faisant adopter et à soigner les blessures des animaux sauvages tout en ayant comme but ultime leur réintégration dans leur milieu naturel.

Ensuite, vous pourrez lire une lettre écrite par M. Frédéric Back sur l'abattage des animaux de consommation pour en faire de la viande halal et casher. Je résume ici les idées et les vues de M. Back sur la question que j'appuie personnellement et que je défends en tant que Président de la SQDA. Comme vous le savez, la politique en vigueur en Amérique du Nord consiste à étourdir l'animal avant son abattage pour en faire des produits de consommation en vente dans toutes les épiceries du Québec. Il y a aussi la politique qui consiste à abattre un animal vivant par des religieux et à le laisser mourir pour ensuite en faire des produits de consommation offerts aux adeptes de la religion juive (produits cachères) et de la religion musulmane (produits halals). M. Back en arrive à la conclusion que l'immigration ne doit pas aller contre des règlements motivés par la logique et la compassion.

Avec l'arrivée de 25 000 immigrants à court terme, la société canadienne a le droit de se poser des questions. Il est certain que la SQDA prône l'étourdissement avant l'abattage, car cette façon de faire limite la souffrance de l'animal. Cette méthode va de pair avec la politique de la SQDA sur la cruauté envers les animaux. Au Québec, la norme « laïque » prévoit « l'insensibilisation » de l'animal – généralement par électrocution ou anesthésie – avant la mise à mort pour minimiser la souffrance de l'animal. Il ne faudrait pas modifier notre façon de vivre ni nos politiques et règlements pour accepter les rites de confessions musulmane ou juive qui vont à l'encontre de nos valeurs québécoises.

Comme vous pouvez le constater, l'aspect juridique est très important dans la gestion animalière. Nous le mettons aussi à contribution dans ce bulletin par l'intermédiaire d'une de nos bénévoles qui rédige des articles sur la loi. Elle nous parle des règlements au sujet du contrôle des animaux en vigueur dans plusieurs villes de la région de Montréal. Enfin, nous parlerons des chevaux de calèches dans les villes qui sont utilisés pour la visite des lieux touristiques du Vieux-Québec et du Vieux-Montréal. Plusieurs médias au cours des dernières années ont fait part des critiques sur le mauvais traitement subi par les chevaux. Plusieurs organisations, comme la SPCA, veulent interdire définitivement l'utilisation de calèches à Montréal. Ce n'est pas le cas de la SQDA qui conseille de conserver ce moyen de transport pour visiter des lieux historiques. Pour la SQDA, il faudrait plutôt mieux encadrer l'utilisation des chevaux pour les promenades en calèches dans le but de rendre cette activité plus sécuritaire.

N'oubliez surtout pas qu'il en est de la responsabilité des membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de faire un geste pour le bien-être des animaux. « Penser globalement et agir localement », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin et d'en diffuser l'information.**

Nous vous souhaitons de passer de Joyeuses Fêtes avec vos proches et animaux de compagnie et une Nouvelle Année pleine de santé et de joies.

Bonne lecture.

Ghislain A. Arsenault, président de la SQDA

2. Rapport du président de la SQDA pour l'année 2014

Cela fait plusieurs années que j'occupe le poste de président du conseil d'administration de la SQDA. J'ai pu constater, en tant que bénévole, l'ampleur du travail que ce poste exigeait pour accomplir toutes les responsabilités qui en découlent.

La mission de la SQDA constitue la base principale pour accomplir les responsabilités du président et celles-ci se résument ainsi :

- **Améliorer le bien-être et le sort des animaux de toutes espèces et de toutes catégories;**
- **Créer et animer des méthodes d'éducation et d'information concernant le monde animal;**
- **Veiller à la conservation du patrimoine animal du Québec;**
- **Promouvoir les droits des animaux par une législation appropriée.**

Pour remplir cette mission et observer les résultats escomptés, nous avons accompli au cours de l'année 2014 les activités suivantes :

Premièrement, nous avons continué à produire nos bulletins trimestriels qui constituent notre moyen d'information et de sensibilisation par excellence pour améliorer le bien-être animal. Tous les membres de la SQDA doivent se faire un devoir de lire le bulletin attentivement et de le mettre en pratique ou d'en discuter pour améliorer le sort des animaux dans leurs régions respectives. De plus, pour participer directement à l'élaboration du bulletin et l'améliorer, nous acceptons vos commentaires; mais faites-le en indiquant vos coordonnées pour qu'on puisse vous communiquer les résultats à la suite de leur analyse. Dans le même ordre d'idées, si vous avez des sujets sur la gestion animalière que vous croyez d'intérêt pour les membres, veuillez nous en faire part.

Dans la même optique, nous essayons d'améliorer notre site Web pour fournir des renseignements plus récents, plus pertinents et directement liés à notre mission. Il reste cependant beaucoup à faire dans ce secteur qui est devenu un incontournable grâce au développement rapide des nouveaux médias. Nous avons un bénévole qui est responsable de l'hébergement du site et de sa mise à jour. Cependant, les ressources requises pour en prendre la responsabilité ne sont pas faciles à trouver, d'autant plus que nous recherchons des bénévoles.

Deuxièmement, nous avons mis en place notre campagne de déménagement au cours des mois de mai et juin. L'objectif de cette campagne est toujours le même, celui de sensibiliser et de responsabiliser la population. La campagne de déménagement a toujours pour but de contrer le laisser-aller des locataires et propriétaires d'animaux domestiques qui, pour toutes sortes de raisons, n'amènent pas avec eux leurs animaux de compagnie lors de déménagement. Ce projet concerne le fameux déménagement annuel du 1^{er} juillet. Cependant, nous considérons que cette sensibilisation doit se faire régulièrement au cours de l'année par la SQDA et par ses membres, car il y a des déménagements sporadiques qui ont les mêmes conséquences pour les animaux domestiques. De plus, nous avons

décidé en 2014 de promouvoir cette campagne à travers le Québec par l'envoi d'affiches et de T-shirts ayant comme thème «Vous déménagez! ...M'avez-vous oublié?...». Cette promotion a été effectuée par les membres et je tiens à les féliciter pour leur participation. Enfin, nous allons mettre l'accent sur cette activité dans les années à venir à cause de la participation des membres qui fut très positive tout au long de l'année 2014. Il est sûr que nous recherchons pour chaque région du Québec des membres ou des bénévoles pour prendre cette responsabilité.

Troisièmement, nous avons aussi accordé des subventions à certains organismes qui contribuent à améliorer le bien-être et le sort des animaux. Nous avons continué d'aider les organismes suivants :

- 1) Le Nichoir qui permet d'améliorer le bien-être des oiseaux, en recueillant des oiseaux blessés ou abandonnés et les soignant pour les remettre en forme afin de pouvoir les replacer à court terme dans leur habitat naturel;
- 2) Le refuge RR qui offre de l'aide, le rétablissement et un gîte permanent pour les chevaux qui ont été maltraités, négligés et abandonnés. Ce refuge fournit également une retraite pour les chevaux qui n'ont plus d'utilité pour la population en général. En plus de s'occuper des équidés, il est aussi un sanctuaire pour une variété d'autres animaux, tels que les brebis, chèvres, porcs, poules, canards, lapins, chiens et chats.

Quatrièmement, nous continuons d'écrire des articles sur l'aspect juridique de notre mission, c'est-à-dire, la mise à jour des lois qui protègent nos compagnons de vie et la faune en général. Dans ce cadre, nous comptons sur la collaboration d'une avocate qui a décidé de donner du temps bénévolement pour le bien-être animal. Cette dernière est aussi une de nos collaboratrices pour le bulletin trimestriel dans le domaine juridique.

Pour réaliser ses activités, la SQDA a reçu des dons de la part de ses membres et de compagnies ainsi que des contributions provenant de Loto Québec et de Centraide. De plus, elle a effectué les dépenses requises afférentes à différents programmes pour une gestion animalière adéquate. Les résultats de 2014 montrent une perte de 517 \$ qui est due principalement à une baisse de revenus de LOTOMATIQUE qui se chiffre à 186 \$ en 2014 comparativement à 460 \$ en 2013. Si on considère que ces revenus étaient de 3 072 \$ en 2012, le montant à récupérer est considérable. Cette baisse de revenus a pour cause le passage de LOTOMATIQUE à ESPACEJEUX, un service Internet qui a déplu à la majorité de nos membres utilisant LOTOMATIQUE. Nous considérons cette baisse de revenus difficilement récupérable à moyen terme (3 ans).

Nous tenons à remercier tous nos collaborateurs et collaboratrices qui travaillent d'une façon bénévole aux bulletins trimestriels et à d'autres activités de la SQDA. Nous en sommes très reconnaissants.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

3. L'abattage des animaux de consommation

J'ai bien reçu le bulletin et les commentaires que vous mettez en évidence. Je vous félicite pour votre persévérance dans ce combat inégal, éternel, que vous continuez à livrer de votre mieux afin que justice soit faite à l'égard de nos malheureux compagnons de route pour lesquels plusieurs professionnels et religieux n'ont guère de pitié.

Vous nous avez fait part de la politique d'abattage des animaux de consommation dans vos bulletins du printemps et de l'été 2012. Bien justement, vous faites allusion à l'abattage rituel pratiqué pour l'amour de Dieu et des prophètes, et qui est l'une des manières les plus cruelles de mettre à mort un être vivant. C'est une manière primitive alors que l'étourdissement, avec une masse bien appliquée, épargne la souffrance et immobilise immédiatement l'animal tout en simplifiant le travail de saignement.

Alors que le docteur vétérinaire François Lubrina était président de la SQDA, nous avons déjà protesté contre cette pratique absurde et cruelle, avec dessins à l'appui, démontrant que l'abattage rituel exigeait la maîtrise de l'animal, le renversement et l'intervention du religieux qui commet ce sacrifice sacrilège avec une lame bien tranchante.

Maintenant que nous sommes dans un monde où de plus en plus d'humains sont carnivores, ces cruels sacrifices achèvent la vie d'animaux qui, dès leur naissance, sont incarcérés, limités dans leurs mouvements ou totalement immobilisés, nourris pour engraisser au plus vite, manquant d'air pur, de soleil, de mouvement. Et cet esclavage où tous les contacts humains sont douloureux (castration, coupe des dents, de la queue, vaccins, etc.) et sont suivis par des transports interminables dans des véhicules inappropriés (trop chaud, trop froid, trop de temps) pour finir par une mort barbare, dont ils entendent les cris désespérés durant toute leur route vers l'issue fatale, sans parler de l'odeur du sang qui les terrorise.

C'est monstrueux et totalement inacceptable, et je vous encourage à aller plus loin dans la protestation et ne pas vous limiter à un paragraphe dans le bulletin! Il faut imposer l'étourdissement! Lorsque j'étais étudiant, j'ai dessiné l'abattage des animaux à Rennes en Bretagne. Des maillets de fer avec une pointe perforaient les crânes, et tous ces animaux s'écroulaient instantanément. Je n'ai jamais pu voir comment cela se passe avec le pistolet électrique. Si c'est bien fait, au moins on peut réduire l'odeur du sang et les pauvres animaux sont inanimés lorsqu'on les saigne.

Alors que l'on met tout en œuvre pour réduire la souffrance des humains, les expériences les plus cruelles sont pratiquées sur les animaux, sans empathie, sans limites. L'assassinat quotidien de millions d'animaux selon ces rituels devrait toucher la conscience et le cœur des responsables qui autorisent ces pratiques! Je vous encourage à vous adresser aux autorités responsables afin de mettre fin à cette horreur née d'une tradition injustifiée et barbare. L'immigration ne doit pas aller contre des règlements motivés par la logique et la compassion.

Je ferai de mon mieux pour appuyer vos démarches, en mémoire à Suzanne et Roger Beullac, fondateurs de la SQDA, dévoués au bien-être et à la justice envers les animaux. Que ma réputation serve à quelque chose.

Bien cordialement vôtre,

Frédéric Back 2012, Végétarien depuis plus de 40 ans.

4. Les règlements sur le contrôle des animaux

Le droit des animaux est un domaine juridique particulier et peu d'avocats se sentent interpellés par ce domaine en évolution. Par contre, un vent de changement s'amorce. En effet, une amie m'a fait parvenir un document intéressant de l'Association des juristes progressistes (AJP). Il s'agit essentiellement d'un rassemblement d'avocates et d'avocats, d'étudiantes et d'étudiants et de travailleuses et de travailleurs voués à la défense des droits et déterminés à mettre le juridique au service de la lutte pour la justice sociale et la fin des inégalités.

Autrement dit, des juristes qui croient à la justice sociale. Leur rapport s'intitule : les règlements sur le contrôle des animaux - perspective critique. Ils ont fait un tour d'horizon des règlements municipaux sur le contrôle des animaux de la grande ville de Montréal afin d'y repérer les points forts et les points faibles.

La définition de l'expression « chien dangereux » varie d'un arrondissement à l'autre et les pénalités varient également. Aucune constance malgré la proximité des quartiers et des amendes différentes qui pénalisent finalement les bons samaritains ; par exemple, ceux qui nourriraient des chats errants.

De plus, un seul arrondissement interdit les combats d'animaux : Ville St-Laurent. Un bel avancement ! Aussi absurde que cela puisse paraître, aucun autre arrondissement n'a cru bon d'intégrer une telle disposition dans son règlement.

Un autre aspect important soulevé par le rapport est la possibilité de faire de l'élevage d'animaux. Nous le savons depuis longtemps maintenant, le Québec est champion en matière de procréation de chats et de chiens qui finiront par être abandonnés ou tués. Pour contrer ceci, l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie apporte sa contribution! Il est le seul qui interdit depuis 2011 l'émission de nouveaux permis pour des établissements commerciaux souhaitant vendre des animaux.

Je vous invite à lire ce rapport qui démontre que nous sommes encore loin de l'objectif qui veut que les communautés considèrent la gestion animalière comme importante, mais il semble clair que nous sommes sur la bonne voie.

Cela fait du bien de voir une certaine évolution des mœurs au sujet du contrôle animalier.

Marilou Lévesque, avocate

5. Les calèches dans les villes

Depuis quelques années, les calèches font parler d'elles à cause du mauvais traitement subi par les chevaux.

Nous pouvons parler en premier lieu de la ville de New York. Le problème provient principalement de la promesse de supprimer les calèches dans Central Park faite par le présent maire Bill de Blasio lors de son élection au début de l'année 2014. Pour se remettre dans le contexte, ces calèches constituent une attraction touristique remontant au milieu du XIXe siècle qui emploie aujourd'hui 300 personnes, dont 170 cochers. La raison évoquée par le futur maire était la suivante : il trouvait inhumain et incohérent en 2014 de faire subir le bruit, la circulation et la pollution aux 220 chevaux utilisés pour tirer les 68 calèches de la ville de New York. Il n'a cependant pas parlé des contribuables, payeurs de taxes, qui subissent les mêmes problèmes tous les jours de leur vie. Quel anachronisme!

Montréal n'a pas une aussi grande histoire que celle de New York concernant ses chevaux de calèches. Cependant, nous sommes conscients qu'il faut faire quelque chose pour protéger la santé des chevaux. Au cours de l'été 2015, soit le 14 juillet, un cheval tirant une calèche a eu un accident en glissant sur une plaque d'acier recouvrant un trou sur la chaussée dans le Vieux-Montréal. Un accident, cela peut arriver. Cependant, le cheval se promenait en pleine heure de pointe à une température de 34 degrés Celsius. À la suite de cet incident, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Montréal a appelé la métropole à interdire définitivement les calèches.

Je vais vous relater une petite histoire que j'ai vécue. J'étais dans mon bureau du Vieux-Montréal en janvier, au début des années 2000, lorsque j'entends un bruit provenant de l'extérieur : clac, clac, clac. Je regarde par la fenêtre et je vois une calèche qui se promène à une température pas trop froide pour cette période de l'année. Originaire de la Gaspésie, j'étais heureux d'entendre ces claquements plutôt que le wrom, wrom, wrom de véhicules automobiles qui, tout en augmentant le volume de la circulation, polluent énormément par l'échappement du monoxyde de carbone et par le bruit. La ville de Québec a, elle aussi, eu des problèmes avec ses chevaux de calèches lors de promenades à haute température qui ont fait la manchette des journaux de Québec tout en s'attirant des critiques semblables à celles de Montréal.

J'en arrive à ma conclusion : c'est beau d'avoir de la compassion envers les animaux qui subissent un mauvais traitement, mais ne devrait-on pas avoir la même réaction envers les humains qui subissent le même sort? La pollution et le bruit que dégagent les véhicules à moteur sont aussi dommageables pour les humains que pour les animaux.

Il est sûr qu'il faut trouver une solution. Lors des dernières élections fédérales, comme le disait la chef du Parti vert lors d'un débat à la télévision alors que les 3 autres chefs débattaient sur la sécurité des moyens de transport utilisés pour les produits pétroliers, soit le transport par camions, par trains ou par pipelines; elle a répondu : Vous pouvez arrêter vos discussions, car le problème, ce ne sont pas les moyens de transport, ce sont

les produits pétroliers. En considérant les pour et les contre pour ce qui des chevaux de calèches, il faudrait plutôt considérer la réduction ou l'élimination de l'utilisation de l'automobile dans certaines parties des villes de New York, de Montréal et de Québec. L'autre partie de la solution serait de limiter l'utilisation des chevaux lors de températures idéales et dans des rues où la circulation n'est pas trop encombrée. Pour la SQDA, l'interdiction des chevaux de calèches n'est pas du tout la solution. Depuis 2007, la ville de Montréal a réduit de plus de la moitié le nombre des permis de calèches, soit de 47 à 24, alors qu'on devrait réduire de moitié le nombre de véhicules à moteur qui se promènent dans le Vieux-Montréal et qui polluent par l'émission de monoxyde de carbone et par le bruit.

Les organisations qui prônent l'interdiction totale des calèches tirées par les chevaux dans le Vieux-Montréal devraient se poser la question suivante : que faire des chevaux après cette interdiction? Si on considère la gestion des risques, il y a une grande possibilité qu'ils finissent euthanasiés ou à l'abattoir. La SQDA prône l'aide aux animaux pour améliorer leur bien-être, non le contraire, et il en sera toujours ainsi.

La SQDA agirait de la même façon avec les humains. Si on considère les cochers, après l'interdiction des calèches, il y a de fortes chances que ces derniers finissent sans emploi, sur le bien-être ou comme itinérants. Le travail n'a jamais tué personne; il faut cependant l'encadrer et le rendre sécuritaire.

Enfin, le travail accompli par les animaux est aussi valorisant que celui effectué par les humains. Il faut que tout le monde travaille en harmonie.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

6. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES ET DONATEURS DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et prendre part à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don, que vous soyez membre ou non.

LOTOMATIQUE

Pour ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Espace jeux (anciennement Lotomatique), un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucuns frais additionnels.

Cependant, il y a eu un changement important dans ce domaine depuis le début de l'année 2013, car il faut maintenant s'abonner sur Internet via www.espacejeux.com . Vous devez aller sur le site Web, devenir membre et prendre des billets de n'importe laquelle des loteries. **Il est important d'indiquer le numéro d'organisme sans but lucratif (OSBL) de la SQDA pour les loteries, soit le sda079.** La demande de numéro pour un OSBL ne s'affiche que si vous prenez des billets pour 6 mois et plus. Alors, si voulez participer de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à vous abonner en ligne à www.espacejeux.com . Pour information, composez le 1-877-999-5389.

CENTR'AIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTR'AIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et elle est très populaire.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux d'art, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.